

LES DÉCHETS DANGEREUX

en région Centre-Val de Loire par l'Observatoire régional déchets et économie circulaire

EN 2023

Sources des données principales : Déclarations des installations et des producteurs à la DREAL (base IREP) et le PNTTD (Pôle National de Transfert Transfrontaliers des Déchets)

LA PRODUCTION DE DÉCHETS DANGEREUX EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

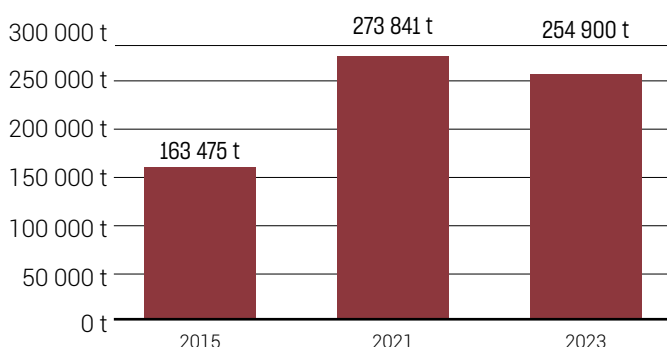
En 2023,

254 900

tonnes de déchets dangereux (hors VHU* et DEEE**) ont été produites et collectées à l'échelle de la région Centre-Val de Loire.

À noter toutefois que l'augmentation des tonnages ne traduit pas nécessairement une hausse de la production, mais peut également s'expliquer par une amélioration de la traçabilité et du suivi des flux.

DÉCHETS DANGEREUX TOTAUX PRODUITS EN CVL



- A minima, 69% des déchets déclarés ont été produits par des gros producteurs (production > à 2t/an)
- La nature des déchets dangereux est très diversifiée : déchets liquides, eaux de lavage industriel, huiles usagées, résidus de traitement de fumée, ...

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

En 2023,

127 020

tonnes de déchets dangereux au total (hors VHU*, hors DEEE**) ont été traitées dans la Région Centre-Val de Loire

23% des déchets traités provenaient de la région Centre-Val de Loire

77% des déchets traités provenaient d'autres régions françaises

0,2% des déchets traités provenaient de l'étranger



Le mode de traitement majoritaire des installations de la région est la **valorisation** qui représente 91% des déchets traités.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

24%

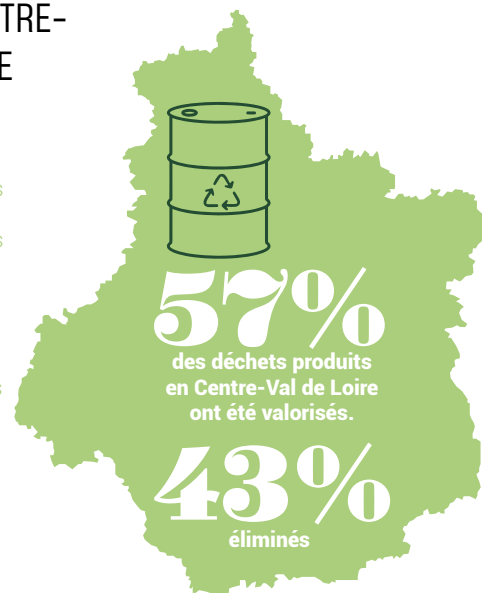
des déchets dangereux produits en Centre-Val de Loire ont été traités dans la Région

71%

étaient traités hors de la région sur le territoire national

5%

des déchets dangereux sont exportés à l'étranger



LA PRODUCTION ET LE TRAITEMENT DE L'AMIANTE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

En 2023,

9 169 tonnes d'amiante

ont été collectées à l'échelle de la région (contre 7 245 tonnes en 2021). Ces données, issues des déclarations des producteurs de déchets, constituent un minimum : elles ne reflètent pas nécessairement l'ensemble des quantités réellement produites, une part des flux pouvant ne pas être tracée.

La région Centre-Val de Loire dispose de trois installations autorisées à traiter de l'amiante, pour une capacité totale de **18 500 t/an**.

2 926 t traitées

18 500t = capacité de traitement autorisé en région

73%

des tonnages traités en région ont été produits / collectés dans la région

*VHU = Véhicules Hors d'Usage / DEEE** = Déchets d'Équipements Électroniques et Électroniques.

Pour plus de détails, le rapport complet est disponible sur le site de la Région.